

GT Formation

10 février 2022



Le ministère doit
se donner les moyens
de ses ambitions !

En avant propos, nous tenons à signaler l'arrivée tardive des documents de travail. Sauf erreur, ils nous ont été transmis vendredi après-midi dernier pour une réunion ce jeudi matin. Dans le cadre d'un dialogue social serein, il serait souhaitable que les documents de travail soient mis à disposition des représentant.e.s du personnel 8 jours avant la date effective de réunion. Le dialogue social au sein de notre ministère tend de plus en plus à nous confiner dans une chambre d'enregistrement des réformes. Analyser les fiches d'un groupe de travail ministériel nécessite de prendre l'attache des différents secteurs et cela prend du temps pour avoir des analyses précises et permettre des échanges constructifs. Ce groupe de travail présente le projet de document ministériel d'orientation stratégique en matière de formation professionnelle pour la période 2022-2024.

Avant d'aborder le contenu des fiches précisément, nous tenons à réaffirmer dans nos propos liminaires des éléments plus généraux sur la formation professionnelle.

Lors du précédent groupe de travail du 10 septembre 2021, nous avons souligné que le plan d'orientation stratégique devait comporter un levier puissant en matière de renforcement de l'accompagnement à la formation. Pour **Solidaires Finances**, il devrait également s'interroger et apporter des réponses à l'érosion du vivier des formateurs aux difficultés pédagogiques et organisationnelles rencontrées par ces derniers mais également par les moniteurs, tuteurs, maître d'apprentissage. Nous déplorons l'absence totale de ces éléments dans le projet que vous nous présentez et nous demandons à nouveau l'engagement, sans délai, d'une discussion, sur la mission de formateur, son accompagnement et sa reconnaissance. Il en est de même sur les missions distinctes de tuteurs et de maître d'apprentissage.

Pour **Solidaires Finances**, ce document d'orientation stratégique est une feuille de route extrêmement transversale, excluant toutes notions techniques et qui pourrait se décliner dans n'importe quel ministère. Notre ministère pourrait se démarquer et proposer un véritable plan ambitieux en matière de formation professionnelle et remettre l'agent au cœur du dispositif pour contribuer à la réalisation d'un véritable parcours professionnel.

Un tel plan est possible et, nous vous rappelons que la charte ministérielle de la formation qui était par le passé en vigueur couvrait un spectre plus large d'actions. A cette époque, les organisations syndicales ministérielles étaient mieux associées et concertées sur le sujet.

Le document que vous nous présentez est loin des réalités et des besoins directionnels. Ce plan est un accompagnement des restructurations et des réformes correspondants à une commande politique et pour **Solidaires Finances** il ne répond en rien aux besoins des agent.e.s.

Pour **Solidaires Finances**, une démarche ambitieuse dans le domaine de la formation serait de renforcer les formations « métiers » et de donner du temps pour assimiler la culture ministérielle et directionnelle aux stagiaires.

Cette culture ministérielle est abordée pendant le CMFI. Lors du précédent groupe de travail nous avons longuement échangé sur ce point en dénonçant le véritable manque d'ambition ministériel en matière d'irrigation d'une culture commune entre nos directions et auprès des stagiaires. Pour **Solidaires Finances**, le CMFI, véritable étendard de la spécificité ministérielle, doit être ouvert à l'ensemble des catégories A, B et C. Il doit être un outil pour les agent.e.s pour mieux percevoir la dimension ministérielle.

Depuis mars 2020, tous les acteurs de la formation professionnelle ont fait preuve d'une adaptation et d'une réactivité « hors norme » pour assurer la continuité de service en dispensant des formations distancielles. Vous qualifiez de « positif » le bilan de cette période et estimez qu'il a permis de mesurer les nécessités et les contraintes de l'intégration et de la transformation numériques. **Solidaires Finances** a une toute autre analyse de cette période.

Les équipes pédagogiques, les équipes administratives et les stagiaires ont soufferts et souffrent encore des conséquences de cette période de crise. Nous prendrons comme exemple au sein du ministère, la DGFiP qui représente 75 % des agents du ministère.

Soutenu.e.s par des personnels administratifs et des stagiaires qui se sont joints à eux dans l'action pour dénoncer les dysfonctionnements de l'ENFiP, ce sont plus de 70% des chargé.e.s d'enseignement qui se sont mis en grève, tous établissements confondus.

Les formateurs et formatrices ont du faire face à deux écueils : la mise en place des réformes des formations statutaires et la gestion de la crise sanitaire.

Ce gouvernement, comme les précédents, ne porte pas dans son cœur les fonctionnaires. Il les juge trop nombreux, trop paresseux et pas assez flexibles. Il visent donc, comme le fit Taylor avec les ouvriers, de les priver de leurs savoirs, de leur technicité ; les missions sont découpées, hachées et fragmentées afin de rendre les agent.e.s interchangeables, facilement remplaçables et surtout externalisables.

Les équipes pédagogiques font le même constat d'échec des scolarités réformées, tous et toutes dénoncent des rythmes effrénés contraires à l'intérêt pédagogique et des approches bien trop restrictives en matière de constitution du bagage professionnel nécessaire pour affronter le parcours de carrière et les premières années de prises de fonction.

Cette mobilisation d'ampleur reflète le mal-être des personnels qui ne se retrouvent plus dans leur cœur de métier : permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences nécessaires pour leurs futurs métiers !

Concernant les stagiaires, à la DGFiP, **Solidaires Finances Publiques** a organisé une enquête sondage à la fin des scolarités A et B 2020/2021. Constituée d'une vingtaine d'items revenant sur les apprentissages, les conditions de travail et les relations sociales pendant la formation, cette enquête a été remplie par 38 % de la population cible (avec 60% de B et 40 % de A). L'analyse des données issues de cette enquête a permis de mesurer comment le distanciel influence la qualité de la formation et les conditions d'apprentissage des stagiaires, et de mieux comprendre dans quelle mesure la formation à distance renforce des difficultés.

Lorsque nous avons demandé aux stagiaires de qualifier en un seul mot leur scolarité, voici les mots qui ont été le plus utilisés : difficile, compliquée, décevante, chaotique, laborieuse, stress, enfer,... cela se passe de commentaire... Si au niveau ministériel, **Solidaires Finances** avait effectué la même enquête auprès des stagiaires concernés par une formation impactée par le distanciel, nul doute que les résultats auraient été plus ou moins similaires.

Dans ce contexte, **Solidaires Finances** réaffirme qu'avec la crise sanitaire, toutes les promotions depuis maintenant deux ans n'ont pas eu de formation adéquate et nous exigeons, pour tous ces stagiaires, l'accès sans entrave à toute formation cours de carrière complémentaire, ces dernières devant bien entendu être organisées en présentiel !

Par ailleurs, notre organisation s'interroge sur un ministère avec une pyramide des âges vieillissante et dans laquelle d'importantes vagues de départ sont à prévoir. Cet aspect n'apparaît nul part dans votre document d'orientation stratégique. Nous rappelons tout d'abord notre attachement à un recrutement sur concours et notre refus d'ouvrir au recrutement contractuel des emplois qui sont clairement identifiés comme pérenne et c'est notamment le cas de tous les postes libérés par des départs à la retraite par exemple. Cette perspective présage des volumes de stagiaires importants dans toutes les catégories et ces derniers doivent être correctement formés et accompagnés.

Or, les équipes pédagogiques sont sous-dimensionnées et les emplois du temps actuels ne permettent pas d'augmenter les promotions.



Solidaires Finances demande, sans délai, une analyse prospective fine par direction tenant compte de ces problématiques. Les rythmes journaliers et les contenus de formation doivent être repensés.

Pour **Solidaires Finances**, la formation est un investissement et ne doit plus être considérée comme un coût !

Nous réaffirmons notre opposition à ce que l'avenir de la formation repose sur une montée en puissance de la formation en ligne quel qu'en soit le mode : e-learning, classes virtuelles ou autres.

Pour **Solidaires Finances**, la formation est un investissement et ne doit plus être considérée comme un coût !

Nous réaffirmons notre opposition à ce que l'avenir de la formation repose sur une montée en puissance de la formation en ligne quel qu'en soit le mode : e-learning, classes virtuelles ou autres.

Pour **Solidaires Finances**, la formation présentielle doit rester la règle.

L'évolution numérique ne peut pas être absente des formations d'aujourd'hui et de demain mais cette évolution doit apporter des outils au service des stagiaires sans négliger les besoins pédagogiques nécessaires à une bonne assimilation des savoir-faire et savoir-être.

Nous réaffirmons également le besoin de liberté pédagogique des formateurs et formatrices qui est un élément essentiel, complémentaire et valorisant pour une formation de qualité.

En abordant la notion de qualité, **Solidaires Finances** précise qu'aucune labellisation ne garantira l'excellence d'une formation dès lors que celle-ci ne répond pas aux besoins réels du réseau.

Le ministère doit se donner les moyens de ses ambitions ! La formation est essentielle à la bonne réalisation des missions de chaque direction ministérielle. La formation doit être également un droit essentiel et la limitation à son accès doit être combattue et dénoncée. Ainsi, nous réaffirmons que tout agent et les collectifs de travail doivent pouvoir exprimer sans entrave leurs besoins de formation et pouvoir avoir accès à toutes les actions nécessaires. Les notions de nécessité de service ne peuvent être un prétexte suffisant et acceptable pour priver les agentes et agents à l'accès à la formation.

Il en est de même pour l'accompagnement social des stagiaires. La prise en charge des frais engagés doit être une priorité pour l'administration qui doit sans délai revaloriser les indemnités de scolarités, les frais de mission. La formation présentielle nécessite également un accompagnement sur place des stagiaires, ceci sous tend des logiques de logement sur place, de restauration, de berceaux, ... à la hauteur des besoins.

Préserver la formation, c'est rappeler notre attachement à ce qu'un large socle commun de savoir et de compétences soient maintenu, c'est assurer une culture globale et commune à chaque agent.e du ministère, c'est maintenir les possibilités d'évolution de carrière et de variété des métiers. C'est aussi défendre le fait qu'être agent.e du ministère requiert une technicité et des qualifications qui le rend irremplaçables.

Pour **Solidaires Finances** la formation ne doit pas être mutualisée mais doit rester du domaine de chaque direction. La mutualisation excessive entraînerait une formation trop généraliste qui gommerait, de fait, toutes nos spécificités et provoquerait une perte de sens chez tous les acteurs de la formation.

